



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 25/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 23    Votants : 29    Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 12 AVR. 2013

Affiché le : 12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 avril 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

**Secrétaire** : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : PERSONNEL - Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que pour le bon fonctionnement des crèches, il convient de créer 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe, selon les caractéristiques ci-dessous :

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 17 h 30/35.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette création de poste.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De créer un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet dans les conditions décrites ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 10 avril 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

